



Run Valserine - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée sous le numéro __
Adresse: Mairie, 35 rue de la Poste, 01200 CHÂTILLON-EN-MICHAILLE
E-mail: contact@runvalserine.fr
Site: www.runvalserine.fr

Demande ou renouvellement d'adhésion

Je soussigné(e),(Nom) _____ (Prénom) _____

demande : ⁽¹⁾ mon adhésion, ⁽¹⁾ le renouvellement de mon adhésion

à l'association Run Valserine.

(1) rayer la mention inutile

RENSEIGNEMENTS: *ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES*

NOM : _____ PRENOM : _____

Né(e) le : _____ / _____ / _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

E-mail – valide, obligatoire pour la communication de l'association

_____ @ _____

AUTORISATION

En cas d'accident, j'autorise les responsables de l'association à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

DROIT A L'IMAGE

Le soussigné autorise l'association à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités de l'association, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial,

- Cochez la case ci-contre si vous ne le souhaitez pas (l'absence de réponse vaut acceptation)

DATE :

SIGNATURE :



Run Valserine - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée sous le numéro __
Adresse: Mairie, 35 rue de la Poste, 01200 CHÂTILLON-EN-MICHAILLE
E-mail: contact@runvalserine.fr
Site: www.runvalserine.fr

INFORMATION ADHESION

Conditions d'adhésion

Le(a) candidat(e) à l'adhésion doit :

- Avoir une **pratique régulière** de la course à pied,
- Si il(elle) est mineur(e), avoir un parent adhérent à l'association

Dossier

Le dossier comprend

- Le présent bulletin de demande d'adhésion dûment rempli,
- Le certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 3 mois**,
- Le règlement de la cotisation fixée à 35€

Matériel

Le matériel minimum requis est :

- Une paire de chaussures adaptée à la pratique de la course à pied,
- Un gilet jaune ou équivalent pour les sorties nocturnes ou à visibilité réduite,
- Une lampe frontale pour les sorties nocturnes ou à visibilité réduite.

Assurance

Pour information, l'association a souscrit à une assurance couvrant les adhérents avec les garanties "Responsabilité Civile-Défense", "Indemnisation des Dommages Corporels", "Dommages aux Biens des participants", "Recours-Protection juridique" et "Assistance". Le détail est disponible sur simple demande.